

Communes de Mulsans et de la Chapelle Saint Martin en Plaine

Fête Nationale Mardi 14 juillet 2015

Cette année les festivités se dérouleront à La Chapelle Saint Martin

15 h 30, Jeux divers

Les enfants sont attendus avec impatience,

18 h 00, Revue des Pompiers,

18 h 30, Concert par l'Harmonie de la Chapelle Saint Martin,

19 h 15, Vin d'honneur,

20 h 00, Repas (sur réservation en mairie de Mulsans),

22 h 30, Retraite aux flambeaux,

23 h 00, Feu d'artifice à la Chapelle Saint Martin, suivi du bal à la Chapelle Saint Martin

La commune prend en charge financièrement une partie du repas. Ainsi le prix du repas adulte et enfant est de 3 €.

Le bulletin d'inscription vous a été distribué dans les boîtes aux lettres et devra <u>IMPERATI-VEMENT</u> être remis à la Mairie <u>avant le VENDREDI 3 JUILLET 12 H</u>

Cérémonie du 8 juin 2015

Pour la première fois, la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 a été célébrée de façon unitaire par les communes de La Chapelle Saint Martin, Maves, Mulsans et Villexanton.

Après un dépôt de gerbe aux monuments aux morts de Mulsans, la messe a été célébrée en l'Eglise de Maves, puis devant la mairie se sont alors réunis les élus, les pompiers et tous les participants pour rejoindre derrière la fanfare de la Chapelle Saint Martin le monument aux Morts pour rendre hommage aux combattants.



Le verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie dont le caractère unitaire fut apprécié de tous.





Photos: Jean Pierre ARNOUX

JEUNES FRANÇAIS DE 16 ANS, GARÇONS ET FILLES, FAÎTES-VOUS RECENSER!

Dès le jour de votre seizième anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, présentezvous (ou votre représentant légal) à la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant la nationalité française.

Le recensement est obligatoire!

Une attestation de recensement sera délivrée par la mairie ; elle est indispensable pour vous inscrire aux examens et concours de la fonction publique : BAC, permis de conduire...



Le secrétariat de mairie sera fermé à partir du :

lundi 20 juillet jusqu'au dimanche 9 août inclus.

La permanence des élus se tiendra les mardi et vendredi de 18 à 19 h

Le secrétariat vous accueillera le mardi 11 août de 16 h à 19 h.

Quelques numéros utiles

Syndicat scolaire de Maves ☎ 02 54 87 31 18

Val D'eau **2** 02 54 81 40 84 ASTREINTE **2** 06 88 84 05 30

Les Portes de l'emploi à MER :

- Le lundi de 14 h à 17 h

- Le mercredi de 9 h à 12 h

Assistante sociale : 2 02 54 55 82 82

Sapeurs-Pompiers: 18 ou 112
Gendarmerie: 202 54 81 41 20
ou le 17

SAMU: 🅿 15

Conciliateur de Justice : Mme FONTAGNE

☎ 02 54 81 40 80 (prendre rendez-

vous à la Mairie de Mer)

Séance du Conseil Municipal du mardi 12 mai 2015

Concessions cimetières

Le conseil municipal a décidé:

- De ne plus délivrer de concessions perpétuelles, étant entendu que les concessions perpétuelles existantes sont préservées et que les autres concessions peuvent être renouvellées.
- De modifier les tarifs :
 - . Concessions trentenaires 60 €
 - . Concessions cinquantenaires 100 €

Création du Parking de la salle des fêtes

Le Conseil municipal après avoir délibéré a choisi l'entreprise VERNEJOLS la mieux disante pour effectuer les travaux du parking de la salle des fêtes. Ils débuteront début juillet 2015.

Révision des tarifs de la salle des fêtes

Le Conseil municipal décide de la révision des tarifs, à savoir :

Le week-end (2 jours)

- habitants de la commune : 180 € + 60 € chauffage (du 15/10 au 15/04)
- Habitants hors commune : 250 € + 60 € chauffage (du 15/10 au 15/04)

La journée en semaine hors week-end

- habitants de la commune : 90 € + 30 € chauffage (du 15/10 au 15/04)
- Habitants hors commune : 125 € + 30 € chauffage (du 15/10 au 15/04)

Une caution de 300 € sera demandée.

Pour les réservations faites avant le 12 mai, l'ancien tarif sera appliqué.

A partir du 1er septembre, le Relais d'Assistantes Maternelles se réunira dans la salle des fêtes tous les jeudis matin de 9 à 12 h. le RAM se déplace avec tout le matériel pour les petits (tapis, jeux, etc.)

L'abri-bus est fonctionnel, le conseil municipal demande à la mairie d'acheter un banc qui sera scellé dans le béton.

La porte et la fenêtre de la cabane du tennis sont détériorées, le conseil municipal a décidé d'enlever la porte, la fenêtre et la prise de courant et de remplacer les ouvertures par une plaque de bois.



Logo de la commune

Le logo a pu être réalisé grâce au concours du conseil municipal et du Cabinet « L'Arbre Perché » (Madame PESCHARD). Il sera présent sur les documents officiels de la mairie et pourra être utilisé par les associations déclarées en mairie.



Site Internet de la Commune

Le site Internet de la commune de Mulsans est opérationnel. Son adresse :

www.mulsans.fr. Ce n'est qu'un début, le site est en cours de construction, mais vous pouvez déjà vous familiariser avec les premières informations mises à votre disposition.

Une réunion d'information sera organisée à la rentrée pour une séance découverte et répondre à toutes vos questions.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous signaler les éventuelles erreurs, demander des conseils, donner des idées, soit à :

mairie.mulsans@wanadoo.fr

☐ Jeanpierre.arnoux@club-internet.fr

Soit par l'intermédiaire du site sur la page d'accueil dans la rubrique « apporter vos contributions » (colonne de droite sur le site) en vous créant un compte :

- Utilisateur, puis votre mot de passe,
- Le login qui vous sera demandé correspondant au nom d'utilisateur que vous aurez choisi.

La contribution de tous est la bienvenue « Particuliers, Associations, Mairie »

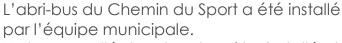
Merci à tous



Le panneau stop a été installé au carrefour de Bonpuits, améliorant ainsi la sécurité de ce carrefour particulièrement dangereux.



Merci de rester vigilant!



Un banc scellé dans le sol va être installé et l'ancien abri-bus sera démonté.



Des détériorations importantes ont été constatées au niveau du local du tennis :

- Porte d'entrée défoncée,
- Fenêtre fracturée,
- Utilisation des prises électriques

Ces actes d'incivilité ne sont pas tolérables et nuisent à l'utilisation des installations.



Les travaux d'élagage au lieu dit « Les Remises » ont été réalisés comme prévus et achevés par la réalisation des larges trouées sous les réseaux d'EDF





Le service des recherches archéologiques a effectué des fouilles sur le terrain du futur lotissement. Aucun élément digne d'intérêt n'a retenu leur attention, le projet peut donc se poursuivre dès réception de la confirmation officielle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Lotissement communal, rue de l'Ancien Moulin, proche du centre bourg

5 terrains viabilisés de 506 à 761 m² au prix de 42 € TTC le m².

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie 20 02 54 87 34 73

(le lundi de 8 h 30 à 17, le mardi de 8 h 30 à 19 h et le mercredi de 8 h 30 à 12 h)

ou par email: mairie.mulsans@wanadoo.fr

Opération Tranquillité Vacances



Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques de cambriolages de vos habitations pendant les vacances.

La gendarmerie veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Pour cela, muni d'une pièce d'identité, présentez-vous personnellement à la brigade de votre domicile aux heures ouvrables afin de communiquer les renseignements (confidentiels) nécessaires à la surveillance de votre habitation qui sera assurée dans le cadre des patrouilles de prévention de proximité réalisées sur le territoire de votre commune.

Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille. Ne donnez aucune indication concernant votre absence sur les réseaux sociaux.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Contre les cambriolages ayez le bon réflexe : composez le 17!

Gendarmerie de MER - Loir-et-Cher 1 avenue Charles de Gaulle - 41500 MER

Tél. 02 54 81 41 20

Rappel pour passer un été en toute tranquillité

Si l'été est synonyme de chaleur et de repos bien mérité, il doit s'accompagner de vigilance et de règles de bon voisinage.



Le maire met donc en place un plan de canicule et l'opération « Tranquillité Vacances », pour que celles ci restent sereines pour tous les Mulsanaises et les Mulsanais.

Le plan canicule de prévention s'adresse à toutes les personnes fragiles ou vulnérables, susceptibles d'être affectées par les effets d'une forte chaleur.

Nous invitons tous les citoyens à être vigilants dans leur entourage, vis-à-vis de leurs voisins pendant cette période d'été.

Canicule : 5 conseils pour prévenir les risques :

- Buvez fréquemment et abondamment des boissons non alcoolisées.
- 2. Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique.
- 3. Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. 4.

De bonnes nouvelles pour l'amélioration de l'accès à internet

La mairie de Mulsans a été officiellement informée qu'elle sera une des premières bénéficiaires de la montée en débit du réseau internet.

- 90 habitations situées à moins d'un kilomètre du sous-répartiteur bénéficieront de l'internet « très haut débit » (supérieur à 30 mégabits par seconde).
- 42 habitations situées entre un et trois kilomètres du sous-répartiteur bénéficieront de l'internet « haut débit de qualité » (entre 10 et 30 mégabits par seconde).

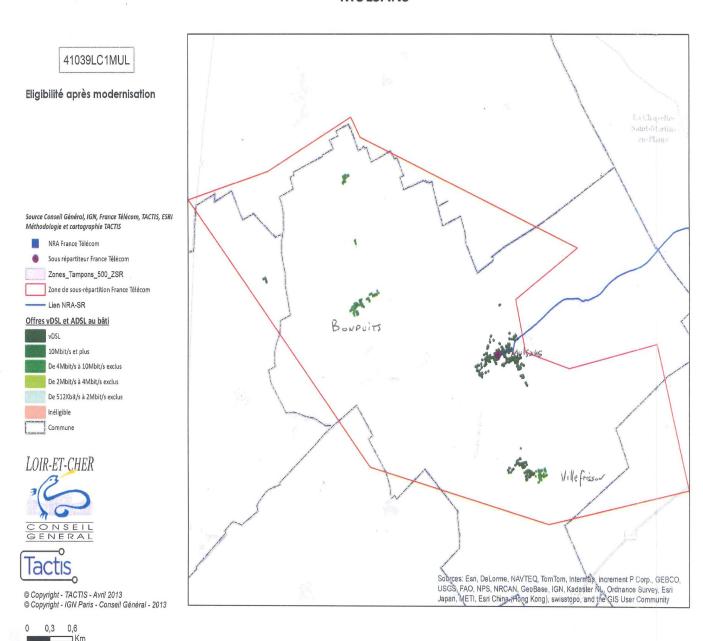
Le sous-répartiteur (voir plan) est situé dans le bourg de Mulsans.

Pour les foyers non concernés, il faudra avoir recours dans un premier temps aux technologies « radio » : 4 G, Wifi, Wimax.

Les sociétés retenues pour les travaux (FM Projet et Sobeca) vont contacter la mairie.

Question essentielle: QUAND ???

MULSANS





RESULTATS SPORTIFS

Après une 2ème phase de championnat difficile, notre équipe termine dernière ex-æquo avec une infime chance de se maintenir en 2ème division.

Le jeune **Sacha AUTIER** a participé le 18 Avril à son deuxième tournoi Balbutop à Blois et s'est classé 8ème/12 en catégorie 500 Points Poussins/Benjamins.

FIN DE SAISON

La 47ème saison de l'Echo Sportif de Mulsans Tennis de table s'est terminée le 30 Mai par sa traditionnelle journée Tournoi-Barbecue.

12 joueurs et joueuses se sont affrontés sportivement dans un esprit de Fair Play.

Résultats du Tournoi :

Toutes catégories: Thomas CHAUMONTEL

Jeunes : **Félicien GAUTIER** Filles : **Jessica RAFAEL**

Double: Nicolas HEURTELOUP et

Félicien GAUTIER

La soirée s'est terminée joyeusement par la dégustation de bonnes grillades. Merci aux cuistot(e)s.

L'ECHO SPORTIF DE MULSANS TENNIS DE TABLE vous souhaite de bonnes vacances.

Rendez-vous le **Vendredi 4 septembre** pour l'organisation de l'Assemblée Générale du Comité Départementale de Tennis de Table à Mulsans.









L'école maternelle aux couleurs de la nature

Ponctuée par de nombreux projets, l'année scolaire 2014/2015 se termine. Cette année, nous avons choisi de travailler sur le thème de la nature.

Toutes les classes de maternelle ont participé <u>au projet du jardin</u>. Grâce à la mairie, nous avons pu réaliser un jardin au sein de l'école.

Après avoir préparé la terre, les grands de Mr Seigneureau ont semé des radis et du persil, les moyens de Mme Soler ont semé des haricots d'Espagne, de la mâche, et planté des plants de poivrons réalisés en classe. Les petits de Mme Billard ont planté des fraisiers, des salades et des tomates cerise. Ils ont également fabriqué un épouvantail pour effrayer les oiseaux.

Nous espérons maintenant que le temps sera clément pour que nous puissions récolter un maximum de fruits et de légumes avant la fin de l'école. Mais attention car il faudra également penser à les arroser!







Dans la continuité de notre thème, tous les élèves ont visité <u>le parc Foral à Orléans la Source</u>. Cette sortie a permis de ponctuer notre projet d'élevage d'animaux dans les classes : les grillons pour les élèves de grande section et les papillons pour les élèves de petite et moyenne section. Grâce à ce projet, les enfants ont observé les différentes étapes du cycle de la vie, ce qui les a beaucoup passionnés.

Lors de notre sortie, nous avons visité la serre aux papillons, avec des papillons bien apprivoisés qui de temps en temps venaient se poser sur nous. Chaque enfant a fait un tour de train et a pu profiter de ce magnifique parc.







Après un entrainement régulier dans la cour de l'école, la classe de grande section de Mr Seigneureau, a pédalé toute une journée sur les pistes cyclables de la **forêt de Chambord**. Les élèves ont pu profiter d'une visite du château pour se reposer un minimum.

Mme Soler, avec ses élèves de moyenne section, a établi <u>une correspondance</u> avec une classe de Blois. Les enfants se sont rencontrés à Maves en novembre, puis à Blois. Ils ont pu observer les différences entre la ville et la campagne, échange enrichissant pour tous.

De plus à chaque début de saison, les moyens sont allés <u>en promenade dans la vallée de la Cisse</u>. Ils ont ainsi observé les changements de la faune et de la flore au fil des saisons.

Les élèves de Petite Section, de Mmes Billard et Godreau-Guillermet, qui ont bien grandi tout au long de cette année, ont accueilli, les parents pour réaliser <u>des ateliers de cuisine.</u>

Ils ont également participé au spectacle de l'école de La Chapelle, en réalisant <u>une danse</u> sur le thème des contes (fil conducteur du travail en littérature)

L'année n'aurait pas pu se dérouler sans un spectacle. C'est la compagnie Les Trois Chardons qui est venue nous présenter <u>le spectacle</u>: Antoine et les étoiles.







Et pour finir en « pleine forme », les enfants se sont entraînés à l'école pour participer, avec leurs parents, au Macadam Blésois le 31 mai, en courant pour l'association « A chacun son Everest ».

Cette année encore, en parallèle de toutes ces « actions », quelques manifestations incontournables au sein du RPI ont été réalisées :

- Le premier véti'broc organisé par l'association Broc'école
- La « fête du livre » à Maves (en début d'année) puis la Chapelle (en fin d'année)
- Le marché de Noël
- La 23^{ème} brocante (Broc'école recherche toujours de nouveaux bénévoles)

Les olympiades, organisées le 30 juin à Maves.

Les enseignants tiennent à remercier tous les parents qui se mobilisent pour la vie de l'école (gâteaux, ateliers, sorties, brocante, olympiades ...), les ATSEM, ainsi que les municipalités, l'Association de Parents d'Elèves et Broc'école pour l'aide financière qu'ils apportent aux coopératives scolaires sans qui les spectacles, les projets et les sorties ne pourraient avoir lieu.

Une nouvelle rentrée se prépare déjà avec de nouveaux projets ...

Bonnes vacances à tous!

Mulsans, hier

L'Ecole et la Mairie





Le Bourg





Cartes postales: Roger Moyer



LE SAVOIR-VIVRE



Pour faciliter l'adressage de votre courrier, pensez à mettre un numéro de rue à votre maison et bien préciser le code postal sans point, ni espace.

La mairie peut vous fournir gracieusement une plaque de votre numéro de rue.

Si vous avez des arbres qui dépassent de chez vous sur le domaine public ou chez vos voisins, pensez à les couper. La loi oblige chacun à entretenir ses parcelles de terrain dont les plantations peuvent provoquer des nuisances au voisinage.

Rappel: Bruits de voisinage, brûlage des déchets verts: Les bruits de voisinage sont de moins en moins supportés, et ce, à juste titre. Il peut s'agir tant des aboiements permanents de chiens, que des bruits d'appa-

reils de bricolage ou de jardin

Horaires à respecter pour l'utilisation des appareils de bricolage ou de jardin :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi inclus)

- de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- Les samedis : de 9 h 00 à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

Brûlage des déchets verts :

La circulaire de la Préfecture précise que le brûlage des déchets verts de la part des particuliers reste interdit en toute saison, mais peut être toléré sous certaines réserves (se renseigner en mairie).

Il est préconisé de déposer en déchetterie et le compostage individuel doit être privilégié.







Les animaux domestiques ne doivent en aucun cas divaguer sur la voie publique, de jour comme de nuit. De même, s'ils aboient sans répit, faites-les taire!



C'est reparti





Fête de la Sainte Anne

Les associations de la commune et la municipalité Vous invitent à fêter la Sainte Anne qui se déroulera Le dimanche 19 juillet 2015 au terrain des sports

10 h 30 Messe à l'Eglise de Mulsans

11 h 30 Vin d'honneur sur la place de l'église pour tous, participants ou non au repas

12 H 30 Répas au terrain des sports

- Cochon de lait à la portugaise,

- Pommes de terre grenaille, haricots noirs,
- Fromage,

- Desserts: Flan ou tarte aux fruits

Les activités de l'après-midi permettront de se distraire en toute convivialité et amitié

- Tiràl'arc,
- Jeux de boules,
- Lancer de ballot de paílle,
- Chamboule tout et Pêche à la ligne,
- Pízza et Buvette.

Comme les autres années, les cuisinier (e)s et pâtissier (e)s pourront préparer des gâteaux ou autres douceurs qui seront proposés à la vente. (Bien penser à marquer nominativement les plats servant à la cuisson pour pouvoir les récupérer ensuite)

Bulletín d'inscription pour la Fête de la Sainte Anne Dimanche 19 juillet 2015

Nom et Prénom.....

Participera (ont) aux festivités de la Saint Anne

- Sera accompagné (e) dePersonnes, dont Enfants de moins de 12 ans
- Soit ... adulte (es) x 14 € = € soit enfants x ₹ € = € à l'ordre du Trésor Public

A remettre, s'il vous plaît, pour le vendredi 3 juillet 2015 inclus à :

- . Tanía Peguet, 1 Rue des Claires,
- . Janick Gerberon, 1 Chemin de Maves à Epiez,
- . Patrick Lesourd, 2 Chemin des Meuniers à Villefrisson,
- . Maíríe, 10 route de Blois